

Réponse à la question écrite 2.06/25

« Ecoles sous tension : quels moyens pour soutenir élèves et enseignants/es »

PLR, Mme Christine Domont

Le service de la culture, des sports et des écoles a pris connaissance de la question écrite relative aux tensions présentes dans les écoles. En effet, la question du bien-être mental des élèves ainsi que leur développement global sont des défis majeurs pour les écoles, d'autant plus dans un environnement social en constante évolution.

Le conseil communal est-il informé de cette problématique et comment en évalue-t-il la gravité ?

La problématique du bien-être mental des élèves, tout comme les tensions présentes dans les écoles ainsi que l'utilisation d'un langage inadapté par les enfants sont connues et sont déjà considérées, non seulement par le Conseil communal, mais également par les services compétents et les autorités politiques compétentes.

Une concertation avec les autorités cantonales est-elle prévue ou déjà engagée ?

Actuellement, il n'existe pas d'échanges directs entre les autorités cantonales et communales concernant cette problématique. Cela s'explique par le fait que la gestion de ces questions est considérée et traitée directement entre le Service de l'enseignement du Canton (SEN) et les directions d'écoles. Le SEN travaille d'ailleurs dès à présent avec les directions sur un concept concret visant à prévenir la violence au sein des établissements scolaires.

Quelles mesures concrètes pourraient être envisagées à court et moyen terme afin de garantir aux enfants un cadre d'apprentissage favorable et de soutenir durablement les équipes éducatives dans leurs missions ?

Des mesures concrètes sont déjà mises en place dans les écoles. L'école primaire de Delémont travaille depuis plusieurs années avec l'Antenne Santé, qui est composée d'une travailleuse sociale scolaire, de médiatrices, d'une infirmière scolaire, et de la direction d'école. L'Antenne Santé est amenée à réaliser un suivi des élèves et à fournir un appui aux enseignants au travers de différents programmes de prévention traitant les thématiques du harcèlement scolaire, aussi bien du point de vue de l'élève que de l'enseignant, la violence verbale et non verbale à l'école, la préparation des leçons d'EGS ou encore la médiation. Concrètement, ces mesures débouchent sur des actions telles que : théâtres de mise en scène par une troupe formée au harcèlement scolaire, médiations actives dans certaines classes et interventions fréquentes de partenaires scolaires ou extrascolaires. Une formation du corps enseignant traitant ces thématiques est également en cours depuis mai 2025.

Parallèlement, les projets en établissement, qui sont nombreux au sein des écoles primaires de Delémont, visent à renforcer les liens entre élèves, mais également entre enseignants et élèves. Cette démarche permet d'échanger avec les enfants dans une dynamique différente, de consolider l'esprit de collaboration et l'apprentissage du respect mutuel.

S'agissant du climat aux abords des écoles, les enseignants assurent la surveillance durant le temps scolaire, donc durant la récréation. Il reste cependant difficile, voire utopique, d'imaginer que le corps enseignant puisse maîtriser l'ensemble d'actes langagiers déplacés lors de récréations. Par exemple, au Gros-Seuc comme au Château, 5 enseignants assurent la surveillance de 350 à 380 élèves suivant le site.

En revanche, l'école n'étant pas responsable des élèves en dehors du temps scolaire, il revient en premier lieu aux parents d'assurer un comportement adéquat des enfants sur le chemin de l'école et à ses abords. De son côté, la Commission du cercle scolaire, selon la nouvelle loi scolaire, a compétence pour organiser la surveillance durant les temps d'attente. La nouvelle loi scolaire est entrée en vigueur le 1^{er} février 2025. La Commission d'école dispose de la fin de la législature pour se réorganiser. Elle pourrait traiter cette thématique dans un avenir proche pour autant que ce besoin lui soit rapporté par les parents. Notons encore que, pour mener à bien cette tâche, elle ne dispose à ce jour d'aucune ressource autre que le bénévole. Par ailleurs, une collaboration active est mise en place avec la Maison de l'enfance qui, dans le cadre de l'accueil extrascolaire, ne ménage pas ses efforts pour sensibiliser les enfants aux bons comportements.

Finalement, il est important de rappeler que l'éducation de base, dont fait partie l'usage d'un langage adapté, reste avant tout du ressort de la cellule familiale. L'école joue certes un rôle essentiel dans le développement et la formation des enfants, mais intervient en complément.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le Chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 17 juin 2025